

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

<b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt</b>  <b>DCM20240611-24</b>	<b>Séance du 11 juin 2024 à 18h30</b>  L'an <b>deux mil vingt-quatre le onze</b> du mois de juin le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>Date d'envoi de la convocation : le 03 juin 2024</b> <b>Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune :</b>	
<b>Etaients présents ( )</b> Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.	
<b>Etaients excusés ayant donné procuration ( )</b> a donné procuration à ,	
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme <b>M/MmeXXXX</b> pour remplir les fonctions de secrétaire.	
<b>Nbre de membres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>En exercice : 29 - Quorum : 15</b></li><li>- <b>Présents :</b></li><li>- <b>Ayant donné procuration :</b></li><li>- <b>Absents :</b></li><li>- <b>Ayant pris part au vote :</b></li></ul>	<b>Résultat du vote :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Pour :</b></li><li>- <b>Contre :</b></li><li>- <b>Abstention :</b></li></ul>

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE – PARCELLES DE TERRAIN AGRICOLE AVEC LA SCEA FERME DES MINIMES**

Monsieur le Maire expose que la SCEA FERME DES MINIMES, spécialisée dans l'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs, domiciliée « aux Minimes » 25230 SELONCOURT, a souhaité la conclusion d'un bail emphytéotique avec la commune, concernant les parcelles de terrain agricole suivantes, proches de son exploitation :

SECTIONS	NUMEROS	LIEU-DIT	CONTENANCE
AL	699	Aux minimes	01ha 63a 28ca
AK	93	Aux minimes	18a 02ca
AK	94	Aux minimes	01ha 06a 10ca
AK	95	Aux minimes	19a 30ca
B	11	Es Ambrey	75a 02ca
		<b>TOTAL</b>	<b>03 ha 81a 72ca</b>

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 années au profit de la SCEA FERME DES MINIMES, moyennant une redevance annuelle à l'euro symbolique.

Les frais d'acte notarié afférents au bail seront à la charge de la SCEA des Minimes.

La commission urbanisme en date du 27 mai 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise à disposition des parcelles cadastrées AL 699, AK 93, AK 94, AK 95 et B 11, par la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, avec la SCEA Ferme des Minimes, assorti d'une redevance annuelle à l'euro symbolique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**